

## STRUCTURE DE LA FORMATION

Durée : 1 journée

**PUBLIC :** élus et techniciens des collectivités locales et territoriales.

**EFFECTIF :** limité à 20 personnes.

**FORMATEUR :** Olivier Mathieu, architecte DPLG. Conseiller à l'Ordre des Architectes PACA; membre du bureau du Syndicat des Architectes du Var.

**LIEU :** CAUE VAR  
17 rue Mirabeau  
83000 TOULON

Coordonnées GPS : 43.127649 x 5.928923

**ACCUEIL :** 8h45

Formation de 9h à 12h30 & de 14h à 17h30

Déjeuner pris en commun sur place.

**PARTICIPATION AUX FRAIS :**

50€ (documents pédagogiques et repas du midi) à l'ordre du CAUE VAR.

**RENSEIGNEMENTS :** CAUE VAR tel : 04 94 22 65 75  
email : [contact@cauevar.fr](mailto:contact@cauevar.fr)

Pour une pré-inscription, merci de retourner ce bulletin,

## Bulletin d'inscription

dûment complété au

CAUE VAR 15/17 Rue Mirabeau - BP 5512 - 83098 - Toulon cédex

Nom : .....

Prénom : .....

Collectivité : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

## ASSOCIATION DES MAIRES DU VAR

Régie par la loi du 1er juillet 1901, l'objet et ses missions statutaires, à destination de ses adhérents, ont pour objectif de :

- ▶ Créer des liens de solidarité et d'amitié entre tous les Maires et Présidents d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Var,
- ▶ Faciliter l'exercice de leurs fonctions par le conseil, l'information, la formation, voire une assistance technique et administrative,
- ▶ Représenter si besoin l'ensemble des Maires et Présidents des EPCI dans toutes les instances,
- ▶ Étudier des questions liées à

l'administration des communes et regroupements (économique, administratif, financier, technique), les rapports avec les pouvoirs publics et autres collectivités territoriales.

- ▶ La protection des ressources en eau des collectivités et l'aide à la réalisation des schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement.
- ▶ Organiser des réunions d'information pour les élus sur les thèmes d'actualité et le conseil juridique.

**AMV83 :** Rond-Point du 4 Décembre 1974 - 83007 Draguignan cedex  
[www.amf83.fr](http://www.amf83.fr) - Tél. 04 98 10 52 30 - Fax 04 98 10 52 39

## SYNDICAT DES ARCHITECTES DU VAR

Il a pour mission la défense des intérêts sociaux, économiques et culturels de la profession d'Architecte. Ses actions ont pour but de :

- ▶ Améliorer les conditions d'exercice de la profession auprès de maîtres d'ouvrages publics et privés.
- ▶ Créer des liens entre les professionnels.
- ▶ Valoriser la profession et l'architecture.

▶ Représenter les architectes auprès des acteurs de l'acte de bâtir.

Il est un lieu d'échange, de rencontre et de diffusion auprès du grand public par des conférences, expositions ou visites de chantier.

Il assure une veille juridique permanente sur les marchés publics lancés sur le département.

**SAB3 :** 15/17 rue Mirabeau 83000 Toulon. <http://syndicat-architectes-var.org/>

## CAUE VAR

Régi par la loi sur l'architecture de 1977, organisme départemental d'information, de conseil, de formation, de rencontres et d'initiatives ouvert à tous, il assume des missions de service public dans un esprit associatif.

- ▶ Informer/sensibiliser : aux aspects et facteurs contribuant à la qualité de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement dans la logique du développement durable.
- ▶ Former : par des sessions de formation continue, des journées thématiques et des animations diverses.

▶ Conseiller : dans les réflexions préalables à la réalisation de projets architecturaux, urbains et environnementaux et la mise en œuvre des politiques territoriales de développement. Dans la réalisation et l'insertion de projets de construction, réhabilitation et extension avec la mise à disposition d'architectes conseillers.

**CAUEVAR:** 15/17 rue Mirabeau - BP 5512 - 83098 Toulon cédex [www.cauevar.fr](http://www.cauevar.fr)  
Tél. 04 94 22 65 75 - Fax 04 94 22 65 79  
email : [contact@cauevar.fr](mailto:contact@cauevar.fr)

# ARCHITECTURE & COMMANDE PUBLIQUE

## Méthode qualitative pour réussir son MAPA de maîtrise d'oeuvre

Mercredi 1er juillet 2015

## Journée de formation

- ▶ Contexte juridique
- ▶ Définir son besoin
- ▶ Analyser les offres

## Méthode qualitative pour réussir son MAPA de maîtrise d'oeuvre

Les réformes successives du code des marchés publics ont modifié profondément l'attribution de la commande publique pour les missions spécifiques dites "de service".

Depuis 2011, les nouvelles procédures adaptées de maîtrise d'oeuvre ont représenté, dans le Var, 70% de la commande publique.

Le concours d'architecture, référent en matière de qualité de commande publique, n'est désormais plus qu'une exception.

Quelle est la conséquence de ces nouvelles procédures sur la qualité des aménagements et des constructions dans notre département ?

En transposant cette directive européenne, le législateur laisse ainsi toute liberté aux collectivités d'apprécier la complexité et la dangerosité économique et environnementale du projet de construction.

Cette formation, dédiée à tous les acteurs de la maîtrise d'ouvrage publique et de la maîtrise d'oeuvre, a pour objet de donner à tous les outils permettant les meilleures méthodes qualitatives de dévolution de la commande publique de maîtrise d'oeuvre.

Il en va de la qualité des constructions dans notre département dans un souci de sécurisation de la commande publique.

**Jean Pierre VERAN**

Président de l'Association des Maires du Var  
Maire de Cotignac

**Pascal LESTRINGANT**

Président du Syndicat des Architectes du Var

**Philippe SANS**

Président du CAUE VAR  
Adjoint au Maire de Toulon

### MATINÉE

#### Mesurer le contexte réglementaire et juridique.

Quelles sont les différentes procédures de passation des marchés de maîtrise d'oeuvre? Comment choisir son équipe? Quels sont les textes réglementaires à appliquer?

Le choix d'une équipe de maîtrise d'oeuvre pour des ouvrages ou des aménagements projetés n'est pas chose aisée.

Le maître d'ouvrage se doit de retenir une procédure sécurisée juridiquement en fonction des enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

- Les étapes principales de la commande.
- Les types de procédures.
- Les textes et règles à respecter.

#### Définir les besoins.

Localisation, programmation, urbanisme, économie, développement durable, coût global, délais, cette phase essentielle de définition à atteindre va conditionner et encadrer l'investissement de la collectivité sur plusieurs décennies.

Il convient de décrypter les nouveaux enjeux, en apprécier leur complexité afin de mieux définir les besoins qualitatifs et économiques dans l'acte de bâtir.

- Comment définir ses besoins ?
- L'évaluation des travaux.
- Les intervenants.
- Exemple de méthodes formalisées.

### APRÈS-MIDI

#### Rédiger le contrat de maîtrise d'oeuvre.

La passation du contrat entre le maître d'ouvrage et le(s) maître(s) d'oeuvre est une procédure primordiale, juridiquement et techniquement complexe.

Réussir la rédaction du contrat de maîtrise d'oeuvre permet de renforcer la transparence de la commande publique, d'optimiser l'économie du projet et la qualité des prestations.

- La définition des missions.
- L'estimation des délais.
- Les clauses particulières incontournables (délais de paiement, seuils de tolérance...).

#### Analyser une offre.

Quelle méthode utiliser face à la disparité des offres de maîtrise d'oeuvre ?

Comment obtenir la garantie de résultat de la qualité architecturale et environnementale ?

Comment sécuriser sa procédure ?

Toute incohérence entre programme et enveloppe, notamment toute sous-évaluation, engendre des problèmes graves, voire insolubles.

A travers l'analyse d'un cas école, il s'agira de comprendre les mécanismes de l'offre de maîtrise d'oeuvre et en maîtriser toute la complexité.

- Exposé d'un cas pratique.
- L'offre anormalement basse.
- Méthode d'analyse du prix de la maîtrise d'oeuvre.
- Exemple de méthode de notation qualitative de la valeur prix et de la valeur technique.